

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Carcans, dans la région de Bordeaux
En vigueur : Du mardi 08 septembre au jeudi 10 décembre 2020

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB



Extrait carte SIA « France Sud » 1 / 1 000 000 édition 2020

ACTIVITÉ
Activité spécifique Défense

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT Carcans activable par NOTAM avec préavis de 72 heures :
Les mardis, mercredis et jeudis : 0630-1030 et 1200-1700 (été : -1 heure)
Maximum 1 créneau d'activation par jour.

ORGANISME GESTIONNAIRE
CMC Cazaux

INFORMATION DES USAGERS
CAZAUX APP : 119.600 MHz
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
BORDEAUX CTL : fréquence de contrôle

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :
- les aéronefs ayant préalablement obtenu une autorisation de la Direction Générale de l'Armement Essais Missiles (DGA EM) site Landes
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

SERVICES RENDUS
CAG / CAM : information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
Limites latérales cercle de 3.24 nm de rayon centré sur 45°08'05" N, 001°10'01" W
Limites verticales SFC / FL195

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'activité : DGA EM site Landes Téléphone : 05.58.82.22.40 ou 05.58.82.22.56	Pendant l'activité : CMC Cazaux : Téléphone : 05.56.22.99.11 DGA EM site Landes Téléphone : 05.58.82.22.40 ou 05.58.82.22.56